

DOCUMENTS D'ARTISTES AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / COMITÉ DE SÉLECTION

DDA-RA.ORG est un fonds documentaire en ligne consacré à des artistes visuels vivant dans la région. Depuis 2011, le site présente des dossiers réalisés en collaboration avec les artistes. Leurs œuvres et parcours y sont représentés par de nombreux documents (visuels, vidéos, textes, biobibliographies, actualités, etc.).

Le site est conçu comme un outil de découverte et de recherche, mettant à disposition de tous publics une documentation riche et détaillée, réactualisée régulièrement. Ce travail d'édition en ligne s'accompagne d'une démarche de communication et de médiation. DDA-RA accompagne les artistes à long terme en leur proposant une réflexion renouvelée sur la représentation de leurs œuvres, un soutien technique et une visibilité élargie.

Comme les associations homologues du Réseau documents d'artistes (en PACA, Bretagne et Aquitaine), DDA-RA a pour but de représenter une sélection d'artistes variée en termes de générations, de médiums et de démarches artistiques, le site s'enrichissant d'une dizaine de nouveaux dossiers par an en moyenne. Chaque année, un comité composé de divers professionnels de l'art est invité à étudier les candidatures pour déterminer les nouveaux artistes qui intégreront le fonds documentaire l'année suivante.

Dès 2016, le projet est ouvert aux artistes vivant sur l'ensemble du territoire Auvergne - Rhône-Alpes. Le prochain comité de sélection se tiendra en juin, les artistes qui souhaitent soumettre leur candidature au jury sont invités à envoyer leur dossier complet avant le 15 avril 2016.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Le site dda-ra.org concerne des artistes plasticiens ou designers résidant en Auvergne - Rhône-Alpes.

Leur production doit être suffisamment engagée pour qu'une documentation approfondie leur soit consacrée. Le comité évalue également la qualité, la cohérence et l'évolution de la démarche artistique.

Pour postuler, il est nécessaire de :

- vivre et travailler en Auvergne - Rhône-Alpes ;
- mener une activité artistique professionnelle ;
- travailler dans le champ de l'art contemporain ;
- exposer régulièrement dans des lieux d'art contemporain en France et/ou à l'étranger.

DOCUMENTS À ENVOYER AVANT LE 15/04/16 :

(uniquement en formats numériques)

• Un dossier complet en PDF comprenant :

- année de naissance, formation, coordonnées, galerie(s), site(s) internet (le cas échéant) ;
- CV artistique exhaustif et actualisé (expositions personnelles et collectives, bibliographie, collections publiques, œuvres dans l'espace public, résidences...), annonce des événements prévus en 2016-2017 ;
- texte(s) de présentation de la démarche artistique ;
- documentation visuelle du travail (photographies des œuvres et vues d'expositions) avec descriptifs et légendes (quantité non limitée, présenter un choix d'œuvres récentes et plus anciennes permettant de percevoir l'évolution de la production).

Précision : Le dossier PDF sera projeté sur écran durant le comité comme support de présentation. Il est recommandé que les visuels soient de taille et de qualité suffisantes pour une bonne visualisation.

• Des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant).

Ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.

Les documents sont à envoyer de préférence par email ou FTP à : info@dda-ra.org

ou sur CD/DVD par courrier à : Documents d'artistes Rhône-Alpes, 30 rue Thévenet, 69004 Lyon

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pris en compte.

Une confirmation de candidature sera envoyée après réception et vérification du dossier.